

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241208

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Semur en Vallon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.
4 décembre 2024	
Date d'affichage	
4 décembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 31	
Votants : 36	

Étaient excusés :

M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. LEROY Michel
M. LEDIEU Christophe
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. PARIS Hubert
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR Sergine
M. POTTIER Louis
Mme RENARD Candy donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

ORDURES MENAGERES TARIFS PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence relative à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du ..., approuvant la modification de la grille de tarifs des bacs pour 2025,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du ..., approuvant la modification de la grille de tarifs des sacs marqués pour 2025,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du ..., approuvant les tarifs professionnels en déchèteries pour 2025,

Vu la proposition de la Commission Environnement - Développement durable réunie le 18 novembre 2024,

Vu la proposition de la Commission Finances réunie le 3 décembre 2024,

Monsieur le Président rappelle que les grilles tarifaires délibérées par le SYVALORM sont des propositions pour les EPCI adhérents au syndicat.

Monsieur le Président informe que les commissions Environnement - Développement durable et Finances proposent de maintenir les tarifs de la redevance d'ordures ménagères, à savoir :

➤ **TARIFS PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

		Tarifs 2024	Tarifs 2025
abonnement annuel : <i>incluant un forfait de 4m³ pour l'accès en déchèterie</i>		50 €	50 €
	nature des déchets	m ³ supplémentaire (au-delà de 4m ³ à l'année)	m ³ supplémentaire (au-delà de 4m ³ à l'année)
Appports limités à 2m ³ par semaine	Encombrants	30 €/ m ³	30 €/ m ³
	Garvats	20 €/ m ³	20 €/ m ³
	Bois	10 €/ m ³	10 €/ m ³
	Végétaux	20 €/ m ³	20 €/ m ³
	Plastiques	15 €/ m ³	15 €/ m ³
	Cartons	10 €/ m ³	10 €/ m ³
	Métaux	Gratuit	Gratuit
	Meubles	Gratuit	Gratuit

Catégories des déchets dangereux		Nature des déchets		Tarifs 2024	Tarifs 2025
10 kg par semaine pour les quantités supérieures, prendre contact avec l'agent d'accueil qui vous conseillera.	Catégorie 1	Emballages souillés Filtres à huile de voiture peintures/Solvants	Déchets dangereux non inclus dans le forfait de 4m ³ annuel (facturation dès le premier apport)	2,50 € / kg	2,50 € / kg
	Catégorie 2	Aérosols pleins ou vides Phytoprotecteurs		5,00 € / kg	5,00 € / kg
	Catégorie 3	Produits non identifiés Autres déchets toxiques		5,00 € / kg	5,00 € / kg
	Catégorie 4	Batteries, cartouches encres, huiles de fritures, piles, ampoules, néons, huiles de vidanges, radiographies		Gratuit	Gratuit

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires exposées ci-dessus, applicables à partir de 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille à signer valablement tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 12 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Sébastien MORIN

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYRE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS